



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026

Le conseil municipal de la commune de VUE, dûment convoqué le vingt-huit janvier deux mil vingt-six, s'est réuni, sous la présidence du Maire, Madame Nadège PLACÉ, en séance ordinaire, le lundi 2 février deux mil vingt-six, à dix-neuf heures trente.

Étaient présent(e)s : Nadège PLACÉ, Franck SULPICE, Patrick MUSSAT, Samuel GOUY, Cédric BIDON, Jérôme HALLIER, Annie CHAUVET, Stéphane GOOSSENS, Didier BEAUCHENE, Laurence GARNIER, Jonathan CHABAUD, René BERTIN et Anita DEBORD-GUIARD

Étaient excusé(e)s : Isabelle PICHON (a donné procuration à Nadège PLACÉ), Coralie LE ROUX (a donné procuration à Cédric BIDON), Patrick VITET (a donné procuration à Jérôme HALLIER), Nathalie KOVACIC (a donné procuration à Franck SULPICE)

Était absent : Jean-Pierre MAZZOBEL

Secrétaire de séance : Annie CHAUVET

18 membres du conseil municipal en exercice – 13 membres présents

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2025 a été approuvé à l'unanimité

DCM2026-01-04/Renouvellement d'adhésion au service de santé au travail
Rapporteur : Nadège PLACÉ

La commune de Vue a décidé d'adhérer au service de médecine de prévention du centre gestion de la fonction publique territoriale conformément aux dispositions du code général de la fonction publique et chapitre 2 du titre III du décret 85-603 du 10 juin modifié.

La convention d'adhésion est arrivée à échéance au 31 décembre 2025. La nouvelle convention évolue pour mieux répondre aux enjeux actuels de santé au travail. Elle propose :

- une offre de service élargie, incluant des actions collectives et pluridisciplinaires à visée préventive
- une durée de l'adhésion portée à 4 ans pour davantage de stabilité et de visibilité
- un document socle qui pose clairement le cadre des engagements réciproques entre le Centre de gestion et les collectivités adhérentes
- une dénomination actualisée du service, désormais appelé « service de santé au travail », afin de refléter l'évolution des missions et la dimension pluridisciplinaire de l'équipe.

Le renouvellement de l'adhésion au service de médecine de prévention entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants (17« pour ») de :

- **RENOUVELER** l'adhésion au service de santé au travail
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention d'adhésion 2026-2029 et tous les documents afférents

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Nadège PLACÉ

La secrétaire de séance,
Annie CHAUVET

Accusé de réception en préfecture
044-214402208-20260204-DCM2026-01-04-DE
Date de réception préfecture : 04/02/2026